NATIONS UNIES

E

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2002/126
27 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-huitième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 24 octobre 2001, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les forces d'occupation israéliennes ont commis un nouveau massacre qui s'ajoute à la longue liste des crimes de ce type qu'elles ont déjà perpétrés contre le peuple palestinien.

À 2 heures du matin aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont investi la ville de Beit Rima, armées jusqu'aux dents, et ouvert le feu sur des locaux de la Sécurité nationale et des maisons, tuant 10 Palestiniens et en blessant des dizaines d'autres.

En outre, comme elles en ont l'habitude lorsqu'elles se livrent à leurs tueries et imposent le couvre-feu dans des zones palestiniennes, les forces d'occupation israéliennes ont interdit l'accès de la ville aux ambulances, si bien que les blessés tentent encore désespérément de se rendre à l'hôpital.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(*Signé*) Nabil **Ramlawi**

GE.01-16208 (F)